



COMMISSIONS ADMINISTRATIVES PARITAIRES

LOCALES 1, 2 ET 3

LE 4 DÉCEMBRE,
VOTEZ **USD-FO** !



**LES LISTES QUE NOUS
PRÉSENTONS S'ENGAGENT
AVEC VOUS**

NOTRE PRIORITÉ : les agents

UNE EXPERTISE : défendre les
dossiers individuels avec savoir
faire et compétence

UN SYNDICALISME RESPECTUEUX DE L'HUMAIN :

- pour faire respecter vos droits avec détermination et conviction dans le cadre des règles statutaires
- pour chercher les pistes d'amélioration permettant d'obtenir des mesures nouvelles favorables aux personnels

UNE ÉTHIQUE : s'engager pour l'exercice d'un mandat en toute transparence et en rendant compte de l'action menée



**NOS LISTES RÉUNISSENT DES AGENTS ISSUS DE
TOUS LES SERVICES.**

Union syndicale des Douanes et Droits indirects USD-FO
Vous défendre est notre priorité, notre action est un engagement !

**LE 4 DÉCEMBRE,
VOTEZ USD-FO !**



**GESTION DU
PERSONNEL ET DES CARRIÈRES
NOS REVENDICATIONS
PRIORITAIRES**

DÉNONCER le gel du point d'indice et **EXIGER** le repositionnement des grades douaniers dans le cadre d'une grille indiciaire renouvelée

DEMANDER une meilleure reconnaissance de la technicité et des qualifications des personnels en améliorant les règles statutaires et les bornages indiciaires des corps des trois catégories

AMÉLIORER les plans ministériels de qualification en abondant le volume des promotions intra-catégorielles au grade supérieur d'au moins 2% par an et en augmentant de 50% les promotions de C en B et de B en A

ASSURER une meilleure transparence dans la gestion des mutations et des recrutements en œuvrant contre l'extension grandissante des postes à profil

RÉFORMER le régime de l'entretien professionnel par un dé-contingentement total des bonifications susceptibles d'être accordées, afin de rétablir la pleine compétence des CAP

EN CATEGORIE C :

Remplacer, à court terme, les quatre grades par un corps à deux grades (agent de constatation et AC de classe supérieure), avec suppression de l'échelle 3

Porter le minimum de rémunération à 120% du SMIC

EN CATEGORIE B :

Réduire l'amplitude de carrière résultant de la mise en œuvre du NES en diminuant la durée de séjour dans certains échelons

Fusionner les grades de C1 et C2 et améliorer l'échelonnement indiciaire du nouveau grade créé

Restaurer la catégorie B dans sa fonction d'encadrement intermédiaire

EN CATEGORIE A :

Améliorer la rémunération de début de carrière des inspecteurs

Ajuster les avancées statutaires obtenues en 2007 aux diverses réorganisations structurelles pour sauvegarder des débouchés de carrière

Améliorer l'accès des inspecteurs aux postes de chefs de service